

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 10 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que l'Inspection du Travail et des Mines, Division des établissements classés, nous a transmis le dossier de demande d'autorisation N° **3A/2024/2641/182** relative à **l'exploitation d'un pont élévateur à Ingeldorf, 63 Zone Industrielle** introduit par l'association **SARL Wickler frères exploitation**.

La demande en question est déposée au secrétariat communal d'Erpeldange-sur-Sûre du 7 août 2024 au 12 juillet 2021 inclusivement pour y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et à la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif statuant comme juge de fond.

Erpeldange-sur-Sûre, le 7 août 2024.

Le Bourgmestre,



P.O. du Secrétaire,

